



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue en huis clos au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif le mardi 30 mars 2021 à 20 h 40.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Est/sont absents à cette séance :

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** le décret numéro 291-2021 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 2 avril 2021;

**ATTENDU** l'arrêté 2020-108 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

il est proposé par : Pierre Ouellet

appuyé par : Michel Lamontagne

et résolu

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.»

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Ghislain Breton. Madame Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**21-03-102**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER

**3.1** - Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL volet Soutien

**3.2** - Autorisation de publication d'un appel d'offres sur le SEAO- Réfection de la rue Bilodeau

**3.3** - Autorisation de signature pour une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des parcs éoliens

**4** - PÉRIODE DE QUESTIONS

**5** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Steeve Fortier

appuyé par : Pierre Lemay

et résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3 - SUJETS À DISCUTER**

**21-03-103**

#### **3.1 - Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL volet Soutien**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** le conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la chargée de projet de la municipalité, Madame Marcelle Paradis agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par : Gilles Racine

appuyé par : Steeve Fortier

et résolu

**QUE** le conseil de la municipalité de Lambton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**21-03-104**

#### **3.2 - Autorisation de publication d'un appel d'offres sur le SEAO- Réfection de la rue Bilodeau**

**ATTENDU QUE** dans le plan d'intervention de la municipalité adopté le 9 juillet 2019 par la résolution 19-07-218, les travaux de réfection de la rue Bilodeau sont classés prioritaires.

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu une aide financière du MAMH dans le cadre du programme FIMEAU pour les travaux de réfection;

**ATTENDU QUE** les plans et devis préparés par le service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) sont approuvés par le conseil;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres doit être publié via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

il est proposé par : Michel Lamontagne

appuyé par : Pierre Lemay

et résolu

**QUE** le conseil municipal autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marcelle Paradis, à publier un appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) afin d'octroyer le contrat de la réfection de la rue Bilodeau et à signer tous les documents afférents à l'appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-03-105**

**3.3 - Autorisation de signature pour une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des parcs éoliens**

**ATTENDU QUE** l'installation, au printemps 2021, de la nouvelle station de lavage mobile libre-service permettra d'agir sur la protection du Petit lac Lambton en regard à la protection contre les espèces exotiques envahissantes (Myriophylle à épis, moule zébrée...);

**ATTENDU** les coûts reliés à l'achat et à l'installation de la station de lavage des embarcations;

**ATTENDU** le programme d'aide financière « Fonds de développement des parcs éoliens » disponible pour ce type de projet;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire déposer une demande d'aide financière à ce programme;

Il est proposé par : Pierre Ouellet

appuyé par : Steeve Fortier

et résolu

**QUE** le conseil de la municipalité de Lambton autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des parcs éoliens concernant la station de lavage des embarcations du Petit lac Lambton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**21-03-106**

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : Michel Lamontagne

appuyé par : Gilles Racine

et résolu

**QUE** la séance soit levée, il est 20 h 45

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Ghislain Breton  
Maire



Marcelle Paradis  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Marcelle Paradis  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Ghislain Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Ghislain Breton  
Maire